

Extrait du Registre des Délibérations du Bureau du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Vallée de la Sauer

Nombre de membres : 17

Séance du 15 JANVIER 2001

sous la présidence de M. Bernard LOGEL

Votants présents : 17

MM. LOGEL, HAAS, WITTMER, Mme WEISS, MM. SCHLOSSER, SIBLER,
Mme CABIROL, MM. NEUHARD, PREVOT, ATZENHOFFER, MEYER-KUHN,
GOETZ, ISEL, WINLING, BABILON, RUSTENHOLZ, WEISBECKER.

Absents : néant

DEL. N° 01/2001

OBJET : ACQUISITION DE TERRAINS (ASSAINISSEMENT)

Le Président informe le Bureau que la délibération d'acquisition de terrains en vue de la pose d'un collecteur a été prise par le SICTEU de l'Eberbach le 17 août 2000, puis le 5 décembre 2000 suite à l'annulation de la délibération, le quorum n'ayant pas été atteint. S'agissant d'une délibération de régularisation, il paraît préférable à Me Ritter que la nouvelle Collectivité reprenne la délibération.

Le Bureau,

- VU l'arrêté du 29 décembre 2000 portant modification des compétences de la Communauté de Communes de la Vallée de la Sauer complétées par la « création, gestion et entretien des réseaux et des stations et systèmes d'épuration et de traitement communaux et intercommunaux destinés à la collecte et au traitement des eaux usées »

- Vu la délibération du 9 mars 1998 du Conseil Communautaire donnant délégation au Bureau

après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

. de se porter acquéreur des parcelles cadastrées section 27 n° 4/145 et 5/145 d'une superficie totale de 123,60 ares appartenant à M. Willinger Louis, domicilié à Durrenbach -3 place de l'Eglise- au prix de 600 F l'are ;

. de demander au Président d'entreprendre toute démarche se rapportant à cette décision ;

. d'autoriser le Président à signer l'acte de vente et tous documents y afférents.



Pour copie conforme

DURRENBACH, le 16 janvier 2001

Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

Le Président,
Bernard LOGEL